

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAILLOUX SUR
FONTAINES**

L'an deux mil huit et le sept juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel ROUSSEAU, Maire.

Présents : Messieurs ROUSSEAU, KINDLÉ, DOURY, BOUCHÉ, BOURGUIGNON, CADET, MARCY, MIRIOT, PERRET, VENDITTI, WENISCH, Mesdames AUSSIGNAC, MARTIN DISMIER, BRAZEY, CHRISTEL, MALOD-DOGNIN, PINAD, PIZZETTA.

Absent excusé : Monsieur BRUYAS.

Procurations: M. BRUYAS à M. ROUSSEAU.

Nombre de conseillers en exercice : **19** De présents : **18** De votants : **19**

Date de convocation : **1^{er} juillet 2008** Date d'affichage : **16 juillet 2008**

M. PERRET a été nommé secrétaire.

Le Maire ouvre la séance.

Désignation des membres de la commission communale des impôts directs :

Le Maire expose :

L'article 1650 du code Général des impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et, que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils Municipaux.

Je vous rappelle que cette Commission est chargée de dresser avec le représentant de l'Administration la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux. Elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties. Enfin, elle formule des avis sur des réclamations portant sur la taxe d'habitation.

La commission sera composée du Maire, Président, ainsi que de 8 Commissaires titulaires et 8 suppléants qui seront nommés par le Directeur des Services fiscaux parmi les contribuables proposés par le Conseil Municipal.

Je vous propose de désigner 32 personnes (16 titulaires et 16 suppléants) parmi les contribuables de la commune, susceptibles de siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Les conditions requises pour être Commissaire sont les suivantes :

- > être de nationalité française
- > être âgé de 25 ans au moins
- > avoir la jouissance de ses droits civils
- > être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune
- > être familiarisé avec les circonstances locales
- > posséder des connaissances suffisantes pour exécuter les travaux confiés à la Commission.

Par ailleurs :

- > un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune
- > lorsque la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts. (Ce n'est pas le cas à Cailloux sur Fontaines).

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle soient équitablement représentées.

En fonction de ces différents critères, je vous propose la liste suivante :

TITULAIRES :

- 1 MARTIN DISMIER Catherine
- 2 GUYONNET Jean-Paul
- 3 AUSSIGNAC Rolande
- 4 REYMOND Louis
- 5 DIGONNET Jean-Claude
- 6 MALOD DOGNIN Annick
- 7 CLAIR Yves
- 8 ext: CHEVALIER Francis
- 9 VENDITTI Josiane
- 10 PIDOUX Yvonne
- 11 BREVINI Nathalie
- 12 DARNE Michele
- 13 BREVET Philippe
- 14 GUILLERMET Bernard
- 15 PINAD Yvonne
- 16 BACHELARD Thérèse

SUPLÉANTS :

- 1 RIBOULET René
- 2 MATHY Roland
- 3 MALOD DOGNIN Claude
- 4 MEYREL Joseph
- 5 BOUCHÉ André
- 6 BRUCHON Bernard
- 7 BAUBILLEUX Jean
- 8 ext: RIBOULET Claudia
- 9 LARGUIER Martine
- 10 PINAD Geneviève
- 11 BERRY Nadine
- 12 KINDLÉ Corinne
- 13 MESKEL Marie-Paule
- 14 CACOUAULT Pascal
- 15 CURTET Jean-Claude
- 16 DURY Hervé

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré,

ACCEPTE la liste présentée et sa transmission au Directeur des Services Fiscaux.

Signature des avenants aux marchés de travaux pour la construction de la nouvelle salle des fêtes :

Monsieur Le Maire expose :

Par délibération du 22 février 2007, la signature des marchés de travaux relatifs à la construction de la nouvelle salle des fêtes a été approuvée. Dans le cadre de la réalisation des travaux des demandes complémentaires du Maître d'Ouvrage, des évolutions qualitatives sur certaines prestations techniques, des recommandations et des exigences du Contrôleur Technique, voire des aléas ou imprévus ont nécessité la réalisation de travaux supplémentaires par les entreprises.

Conformément aux dispositions conjointes du Code des Marchés Publics et du Code Général des collectivités locales, des avenants doivent être établis pour les lots suivants :

Lot 1: Terrassement - VRD - aménagements extérieurs – « AXIMA »
--

▪ Marché HT:	302 560.36 €
▪ Avenant n°1:	14 255.10 €
- Drain sous la voie d'accès au quai	+ 11 796.80 €
- PV pour motorisation du portail	+ 2 506.30 €
- Enlèvement d'arbres	+ 1 480.00 €
- Suppression des grilles d'entourage d'arbre sur le parvis	- 1712.00 €
- Gravier pour entourage d'arbres sur le parvis	+ 211.00 €
BILAN	14 255.10 €
Dépassement :	4.71 %

Lot 2: Fondations – Gros-Œuvre « RUIZ »
--

▪ Marché HT:	887 917.30 €
▪ Avenant n°1:	1 133.92 €
- Percement fondation bâtiment pour alimentation portail	+ 327.00 €
- Mise en place des gaines alimentat° dans escalier	+ 285.00 €
- Cordon coupe-feu sur mur loges	+ 190.00 €
- Fondations pour mur d'entrée	+ 1 411.92 €
- Etanchéité de la chaufferie non réalisée	- 1 080.00 €
BILAN	1 133.92 €
Dépassement :	0.13 %

Lot 4: Couverture – étanchéité « TOURNAIRE »

▪ Marché HT:	237 669.00 €
▪ Avenant n°1:	1 180.00 €
- Pénétration des locaux CTA salles annexes	+ 1 180.00 €
- Modification commande désenfumage	+ 298.00 €
- Bardage en tôle d'acier du auvent	- 1 432.00 €
- Modifications de couvertines	+ 1 434.00 €
BILAN	1 180.00 €
Dépassement :	0.50 %

Lot 7: Murs rideaux – menuiserie alu «E3M»

▪ Marché HT:	66 713.00 €
▪ Avenant n°1:	834.00 €
- Trappe de visite des rideaux métalliques	+ 5 730.00 €
- Diminution de la hauteur des murs rideaux	- 4 896.00 €
BILAN	834.00 €
Dépassement	1.25 %

Lot 8: Métallerie – Serrurerie «E3M»

▪ Marché HT:	34 000.00 €
▪ Avenant n°1:	658.00 €
- Ventouses	+ 1 116.00 €
- Garde-corps démontables du quai	+ 1 020.00 €
- Laquage garde-corps démontable	+ 484.00 €
- Grilles ventilation supplémentaires	+146.00 €
- Grille verticale PAL	- 536.00 €
- Escalier accès toiture	- 1 176.00 €
- Suppression cylindre de portes	- 396.00 €
BILAN	658.00 €
Dépassement	1.94 %

Lot 9: menuiseries intérieurs bois« MGD »

▪ Marché HT:	119 766.39 €
▪ Avenant n°1:	1 179.20 €
- Plinthes	+ 2 739.00 €

- Ventouse P37	- 699.75 €
- Stratifiés 2 faces sur portes	+ 378.00 €
- MV pour cylindres supprimés	- 2 396.55 €
- Séparatoires d'urinoir	+ 396.00 €
- Plinthe grande salle	+ 287.50 €
- Trappe coupe-feu (cloisonnement du désenfumage sous scène)	+ 475.00 €
BILAN	1 179.20 €
Dépassement	0.98 %

Lot 11: Peinture « ERTBI »

▪ Marché HT:	17 763.20 €
▪ Avenant n°1:	1 425.31 €
- Bouchage entre béton et bacs (salles annexes)	+ 870.00 €
- Peinture des placards des salles annexes	+ 555.31 €
BILAN	1 425.31 €
Dépassement	8.02 %

Lot 13: Revêtements de sols collés« SOLMUREX »
--

▪ Marché HT:	9 261.81 €
▪ Avenant n°1:	1 068.00 €
- Suppression des plinthes caoutchouc	- 1 068.81 €
BILAN	- 1 068.81 €
Dépassement	- 11.54 %

Lot 14: Carrelages – Faïences « FORMAT CARRELAGE »
--

▪ Marché HT:	19 197.20 €
▪ Avenant n°1:	1 355.90 €
- Faïences sanitaires artistes	+ 623.90 €
- Plots autour de canalisations + reprises	+ 732.00 €
(Plots autour de canalisations + reprises: à charge de SKL :	- 366.00 €)
BILAN	1 355.90 €
Dépassement	7.06 %

Lot 15: Chauffage – ventilation –plomberie: « SKL »

▪ Marché HT:	302 000.00 €
▪ Avenant n°1:	1 316.00 €
- Alimentation gaz	+ 1 192.00 €
- Miroirs loges	+ 490.00 €
(Moins value pour payer les suppléments de faïence : à charge de FC)	- 366.00 €
BILAN	1 316.00 €
Dépassement	0.44 %

Lot 16: Electricité: « GUILLOT »

▪ Marché HT:	89 688.49 €
▪ Avenant n°1:	6 558.53 €
- Electricité pour climatiseurs salle annexe	+ 875.54 €
- Prise régie fond de salle	+ 125.30 €
- Asservissement issue de secours	+ 979.96 €
- Remarques bureau de contrôle	+ 984.38 €
- Coffret forain	+ 497.51 €
- Electricité portail extérieur	+ 504.88 €
- Sonorisation salle de danse	+ 397.57 €
- Prise extérieur traiteur	+ 215.41 €
- Arrêt d'urgence local pompe à chaleur	+ 560.38 €
- Complément désenfumage	+ 992.28 €
- Balance éclairages	+ 425.32 €
BILAN	6 558.53 €
Dépassement	7.31 %

Lot 17: Equipements scéniques « AUDIO EQUIPEMENT »

▪ Marché HT:	42 772.55 €
▪ Avenant n°1:	733.00 €
- Frise avant scène	+ 733.00 €
BILAN	733.00 €
Dépassement	1.71 %

Montant global des marchés de travaux initiaux (délibération du 22 février 2007) :
2 550 745.14 € HT

Montant global des avenants visés lors de la présente séance du Conseil Municipal :
29 560.15 € HT, soit 1.16% du montant global initial.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 7 juillet 2008 à 19H00 pour examiner les avenants aux marchés de travaux dont les montants étaient supérieurs à 5 % (en plus ou en moins) par rapport au marché initial.
Elle a décidé d'approuver les avenants concernés (lots 11, 13, 14 et 16).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la passation des avenants tels qu'ils ont été établis par les entreprises et validés par le maître d'ouvrage,
- **AUTORISE** le Maire à signer les avenants suivants :

Lot 1: Terrassement - VRD - aménagements extérieurs – « AXIMA »

- Marché HT: **302 560.36 €**
- Avenant n°1: 14 255.10 €

Lot 2: Fondations – Gros-Œuvre « RUIZ »

- Marché HT: **887 917.30 €**
- Avenant n°1: 1 133.92 €

Lot 4: Couverture – étanchéité « TOURNAIRE »

- Marché HT: **237 669.00 €**
- Avenant n°1: 1 180.00 €

Lot 7: Murs rideaux – menuiserie alu «E3M»

- Marché HT: **66 713.00 €**
- Avenant n°1: 834.00 €

Lot 8: Métallerie – Serrurerie «E3M»

- Marché HT: **34 000.00 €**
- Avenant n°1: 658.00 €

Lot 9: menuiseries intérieurs bois« MGD »

- Marché HT: **119 766.39 €**
- Avenant n°1: 1 179.20 €

Lot 11: Peinture « ERTBI »

- Marché HT: **17 763.20 €**
- Avenant n°1: 1 425.31 €

Lot 13: Revêtements de sols collés« SOLMUREX »

- Marché HT: **9 261.81 €**
- Avenant n°1: 1 068.00 €

Lot 14: Carrelages – Faïences « FORMAT CARRELAGE »	
▪ Marché HT:	19 197.20 €
▪ Avenant n°1:	1 355.90 €
Lot 15: Chauffage – ventilation –plomberie: « SKL »	
▪ Marché HT:	302 000.00 €
▪ Avenant n°1:	1 316.00 €
Lot 16: Electricité: « GUILLOT »	
▪ Marché HT:	89 688.49 €
▪ Avenant n°1:	6 558.53 €
Lot 17: Equipements scéniques « AUDIO EQUIPEMENT »	
▪ Marché HT:	42 772.55 €
▪ Avenant n°1:	733.00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30